



61<sup>ème</sup> session  
de la Commission des droits de l'homme de l'ONU  
Segment à haut niveau

**Déclaration de Mme Micheline Calmy-Rey,  
Conseillère fédérale,  
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères**

***Genève, le 14 mars 2005***

Seul le texte prononcé fait foi

texte disponible sur :  
[http://www.eda.admin.ch/geneva\\_miss/f/home/confonu/cdh.html](http://www.eda.admin.ch/geneva_miss/f/home/confonu/cdh.html)



**61<sup>ème</sup> Session de la Commission des droits de l'homme  
des Nations Unies, Segment de haut niveau**

**Déclaration de la Suisse**

**Monsieur le Président,**

Lors de mon voyage dans la région du Darfour, au Soudan, j'ai pu constater à quel point l'inaction favorise la violation quotidienne et intolérable des droits humains et du droit international humanitaire. Depuis lors, et en dépit des récents accords de paix entre les parties, la situation sur le terrain reste grave et, comme l'a relevé le rapport de la Commission internationale d'enquête mise sur pied à la demande du Conseil de Sécurité, devrait maintenant être portée devant la Cour Pénale internationale.

Lors de la 60<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'homme, la Suisse lançait une initiative dénonçant les graves violations et abus des droits humains et du droit international humanitaire au Népal. Une année plus tard, force est de constater que, malgré quelques engagements, les violations commises par toutes les parties au conflit ont encore augmenté, en particulier depuis l'imposition de l'état d'urgence dans ce pays le 1 février dernier. La Suisse, en étroite collaboration avec la communauté internationale et en consultation avec le gouvernement népalais, portera à nouveau cette année la situation au Népal à la connaissance de la Commission des droits de l'homme.

Plus de trois ans et demi après les attentats du 11 septembre 2001, de nombreuses personnes sont toujours emprisonnées de façon extrajudiciaire ou arbitraire dans plusieurs centres de détention de par le monde. Ceci en violation des standards internationaux des droits humains et, malgré des demandes répétées, au mépris de toute collaboration ou dialogue avec les procédures spéciales de l'ONU.

Enfin, le tsunami dévastateur du 26 décembre dernier en Asie du Sud-Est a généré un élan de solidarité planétaire qu'il convient de saluer. Lors de cette catastrophe, nous avons pu constater la validité, la pertinence et la nécessité de mettre en œuvre

concrètement les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays afin d'assurer le respect de leurs droits fondamentaux.

Si j'ai choisi ces quelques exemples, ce n'est nullement pour pointer arbitrairement un doigt accusateur sur tel ou tel conflit ou telle ou telle situation préoccupante, il y en a tant. Mon approche est plutôt celle du questionnement : quels moyens la communauté internationale se donne-t-elle pour agir au mieux contre les violations les plus graves des standards internationaux de protection des droits humains? Ces moyens, malgré les efforts constants et les bonnes volontés déployées, sont malheureusement encore insuffisants.

**Monsieur le Président,**

C'est fort de ce constat que mon pays a mis le dossier des réformes du système onusien dans le domaine de la protection des droits de la personne humaine au rang de ses priorités. Dans la mouvance des réflexions en cours, notamment suite à la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, et du rapport Sachs sur la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire, nous souhaitons mettre l'accent sur les propositions suivantes :

A court terme, la Suisse veut privilégier les efforts de revitalisation de la Commission des droits de l'homme. En parallèle, pourquoi les pays se portant candidats et les pays membres de la Commission ne feraient pas état, sur une base volontaire, de leurs engagements concrets en faveur des droits humains, par exemple lors du segment à haut niveau ou dans une note d'information à la Commission? Si l'imposition de critères pour devenir membre de la Commission pourrait se révéler contre-productive, il serait cependant souhaitable que les déclarations de bonnes intentions se joignent enfin aux actes. Etre membre de la Commission implique avant tout d'assumer certaines responsabilités en matière de droits humains sur le plan national et international.

La Haut-Commissaire devrait aussi être en mesure de publier un rapport sur la situation des droits humains dans le monde. L'université de Berne travaille

actuellement à la création d'une compilation pays par pays fondée sur les sources officielles des Nations-Unies, qui pourrait servir de base à un tel rapport.

La Suisse soutient et s'engage activement en faveur d'une augmentation du budget régulier de l'ONU pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU. Actuellement, seulement 1,7% de ce budget y est consacré, et c'est tout à fait insuffisant.

Dans une approche à plus long terme, nous soutenons l'idée de créer un Conseil des droits de l'homme comme nouvel organe principal de l'ONU. La création d'un tel organe, mis sur un pied d'égalité avec le Conseil de Sécurité ou l'ECOSOC, permettrait de traiter les droits humains à un niveau institutionnel correspondant à leur importance politique pour la paix et la sécurité internationales, et ceci tout au long de l'année. Quant au Conseil de sécurité, pourquoi ne demanderait-il pas au Haut-Commissaire de lui rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des dispositions de ses résolutions quand elles ont trait aux droits humains? Enfin, le Conseil de sécurité devrait prohiber l'usage du droit de veto lors de situations donnant ou ayant donné lieu à de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier en cas de génocide, de crime de guerre ou de crime contre l'humanité.

Une fois le rapport du Secrétaire général sur les réformes de l'ONU publié, la Suisse souhaite poursuivre la discussion, avec des partenaires intéressés par ces questions, sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, en particulier celles portant sur les droits humains. Il est primordial que les propositions qui y figureront ne restent pas lettre morte mais soient discutées dans un esprit de dialogue constructif, et soient réalisées.

Un dernier point sur ces questions de réformes me tient tout particulièrement à cœur. Nous savons que les missions d'observation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans des contextes de crises exigent une préparation minutieuse. Les personnes envoyées sur le terrain doivent disposer d'une expertise particulière en matière de droits humains et une compréhension spécifique du contexte, ainsi que de la culture et des coutumes des pays en question. A ces fins, le Haut-

Commissariat devrait créer un pool d'observateurs des droits humains ayant reçu une formation professionnelle. La Suisse est disposée à contribuer activement à un tel projet.

**Monsieur le Président,**

Il y a une année, la Suisse lançait l'initiative de réunir les femmes Ministres présentes à la Commission dans le but de donner une visibilité accrue au problème récurrent des violences à l'égard des femmes dans le monde. Face à des crimes qui brisent l'humanité, nous devons briser le silence! La visibilité d'une telle initiative doit donc servir à secouer l'indifférence et le fatalisme face aux violences faites aux femmes en temps de paix comme en temps de conflit. Ensuite, ce réseau informel constitue un terreau fertile pour approfondir les échanges sur nos politiques respectives et stimuler des actions conjointes, à l'image de celle que l'Afrique du Sud et la Suisse ont entrepris en faveur de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. J'espère d'ailleurs que de telles actions concrètes pourront se multiplier.

Cette année, la lutte contre la traite des femmes et des filles figure parmi les priorités identifiées par le réseau des femmes Ministres et notre réunion de cette année, organisée par la Suède, est consacrée à ce thème. En matière de prévention, la Suisse soutient des campagnes de sensibilisation des victimes potentielles de la traite, y compris par le biais de ses représentations à l'étranger. Mon pays prête également une attention accrue aux facteurs structurels, comme la pauvreté et l'absence d'opportunités économiques, qui constituent les causes profondes de la discrimination et de la traite des femmes. Dans la coopération au développement, nous promouvons ainsi l'accès des femmes aux ressources et soutenons des projets générateurs de revenus en faveur de jeunes femmes victimes potentielles de la traite.

Un autre champ d'action est la sensibilisation et la formation aux droits humains du personnel civil et militaire en mission pour le compte d'organisations internationales. Dans ce contexte, la Suisse insiste sur un respect strict des normes et obligations découlant du droit international humanitaire et des droits humains. Elle condamne

sans ambages tout acte abusif, en particulier l'exploitation sexuelle et la traite d'êtres humains sous toutes ses formes pouvant être commis dans le cadre de ces missions. La Suisse a initié, dans le cadre du Partenariat pour la Paix, le développement de modules de formation pour les personnes appelées à servir dans des missions internationales de paix. Ces modules pourront certainement intéresser d'autres organisations, dont les Nations Unies.

Je souhaiterais enfin rappeler que, dans le contexte des conflits, la violence et les viols perpétrés contre les femmes et les filles sont souvent des armes de guerre qui servent à répandre la terreur politique, briser la résistance d'une communauté, récompenser les combattants, sans compter les ravages liés à la propagation de maladies, en particulier le VIH/Sida. Tandis que bon nombre de victimes restent prisonnières de l'isolement, de la honte et de l'impuissance, leurs bourreaux jouissent de la plus totale impunité. Si la justice internationale peut sanctionner celles et ceux qui portent la plus grande responsabilité de ces tragédies, il importe que la lutte contre l'impunité soit menée aussi au niveau national et à tous les échelons de responsabilité. C'est là une condition essentielle à la reconstruction du tissu social et la consolidation de la paix.

**Monsieur le Président,**

Nous constatons qu'il devient difficile d'introduire de nouveaux thèmes devant la Commission, tel que par exemple celui de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Cela dit, la Suisse s'engagera activement durant cette session dans plusieurs domaines de première importance, ceci notamment parce que nous constatons que les standards internationaux des droits humains sont de plus en plus remis en question. Pour la Suisse, toute tendance à la défection juridique et morale face aux principes protégeant les droits humains les plus élémentaires n'est pas acceptable. Il est de la responsabilité de chaque gouvernement, de chaque parlement, de faire en sorte que ces droits soient protégés. Prenons l'exemple de la torture. Il est inadmissible que des gouvernements ou des personnalités politiques se mettent à envisager l'éventualité d'une autorisation légale au recours à la torture. Ces signaux sont extrêmement préoccupants et doivent être condamnés avec la plus grande fermeté.

Sur une note plus positive, je terminerai en saluant les progrès accomplis par la Commission des droits de l'homme dans certains domaines thématiques, notamment la plus grande attention apportée aux droits économiques, sociaux et culturels, à la responsabilité du secteur privé en matière de droits humains, à la réflexion sur les liens entre droits humains et environnement, la prévention du génocide, la protection des droits humains dans la lutte contre le terrorisme, tout comme la lutte contre l'impunité et la traite des êtres humains. Nous soutenons la création de nouvelles procédures spéciales de la Commission dans les domaines de la protection des droits des minorités et du respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme.

La Suisse présentera lors de cette Commission un projet de résolution thématique sur les droits de l'homme et la justice en période de transition. L'objectif principal de cette initiative est de détecter les éléments clé de promotion et de protection des droits humains et de renforcer le rôle du Haut-Commissariat dans le contexte d'activités onusiennes dans des sociétés en transition. Afin que cette initiative soit bien comprise et reçoive un soutien large de la Commission, nous nous efforcerons de travailler, comme nous l'avons toujours fait, dans un esprit d'ouverture en favorisant le dialogue et la consultation.

Je vous remercie de votre attention.